

**Une boussole**

***Critères de bonnes pratiques dans le domaine de la prévention en matière de tabac et de nicotine***



---

Cette boussole avec des critères de bonnes pratiques dans le domaine de la prévention en matière de tabac et de nicotine aide les structures d'ASC enfance et jeunesse et les professionnel-le-s du domaine à mener une réflexion sur leur pratique en matière de prévention. Les critères permettent d'identifier ses propres forces et les potentiels de développement.

Les critères de bonnes pratiques dans le domaine de la prévention en matière de tabac et de nicotine sont spécifiquement destinés à l'ASC enfance et jeunesse et ont été élaborés par l'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) et l'OST – Ostschweizer Fachhochschule dans le cadre d'un projet de recherche. Ils sont basés sur une analyse des pratiques existantes et ont été développés avec la participation d'expert-e-s, d'un conseil consultatif de terrain et de structures d'ASC enfance et jeunesse.

Les critères décrivent chacun un aspect d'une pratique réussie et peuvent être classés dans l'un des quatre domaines thématiques suivants :

- **Collaboration avec les enfants et les jeunes**
- **Attitude des professionnel-le-s**
- **Conception des offres et conditions-cadres**
- **Développement de connaissances spécialisées et de réseaux**

---

# *Collaboration avec les enfants et les jeunes*

## **Permettre la participation**

Les enfants et les jeunes participent activement dès le départ à la conception des offres de prévention en matière de tabac et de nicotine et développent leurs propres idées, par exemple en ce qui concerne le règlement interne ou lors d'actions dans le lieu de rencontre. Une participation réelle augmente l'acceptation et l'impact des mesures préventives.

La participation est associée à une attitude accueillante qui permet aux enfants et aux jeunes de s'impliquer de manière volontaire et autodéterminée.

Cela signifie aussi que la consommation peut être considérée comme un point de départ pour des processus éducatifs et une réflexion critique. Ce qui est essentiel, c'est de veiller à ce que les cadres dans lesquels les enfants et les jeunes participent soient adaptés à leur âge. C'est pourquoi il convient de prévoir suffisamment de ressources en temps.

## **Être en relation**

Les relations de confiance constituent une base essentielle pour une prévention comportementale efficace auprès des enfants et des jeunes. Chez ces groupes d'âge, les changements, comme le fait d'arrêter de consommer, sont souvent accompagnés d'incertitudes, par exemple en lien avec les réactions du groupe de pairs. Les professionnel-le-s prennent ces incertitudes au sérieux, en parlent avec les enfants et les jeunes et les accompagnent dans de tels processus en leur apportant du soutien.

---

## Agir en adéquation avec les besoins

Les professionnel-le-s perçoivent les besoins des enfants et des jeunes et engagent avec eux-elles un dialogue ouvert sur leurs souhaits, leurs questions et leurs préoccupations. Ils aident les jeunes personnes à mieux comprendre et exprimer leurs besoins. La prévention peut ainsi s'appuyer sur des thèmes concrets tels que l'appartenance, la gestion du stress ou le processus menant à l'âge adulte.

Le rôle des professionnel-le-s englobe notamment le fait de percevoir, d'observer et de refléter les besoins des enfants et des jeunes, et de mener ensemble une réflexion sur ces besoins. Pour cela, il est essentiel de faire la distinction entre les besoins, les intérêts et la volonté des enfants et des jeunes.

## Utiliser les conversations informelles et spontanées

La consommation de produits à base de tabac ou de nicotine est abordée de manière ouverte et simple dans l'ASC enfance et jeunesse, aussi bien dans les conversations individuelles que dans des situations de groupes, souvent informelles. Ce sont précisément ces conversations du quotidien qui créent un espace où les enfants et les jeunes peuvent parler de manière volontaire de leurs expériences, questions ou incertitudes.

## Promouvoir de manière ciblée les compétences essentielles

Les professionnel-le-s promeuvent et renforcent chez les enfants et les jeunes les compétences essentielles pour leur vie, en les encourageant à développer par exemple la confiance en eux-elles ainsi que les compétences de gestion du stress et de résolution de problèmes. Cela a pour effet qu'il est moins probable qu'un individu commence à consommer des produits à base de tabac ou de nicotine et rend plus facile pour lui le fait d'arrêter de consommer. Cela exige de connaître les besoins individuels des enfants et des jeunes et de cultiver une approche attentive en matière de diversité et d'égalité des chances, afin d'atteindre aussi les groupes vulnérables.

Les professionnel-le-s mènent une réflexion continue pour savoir si leur conception en matière de compétences est en adéquation avec l'attitude et les principes de base de l'ASC enfance et jeunesse et pour vérifier qu'elle n'est pas reliée à l'apprentissage formel ou à la pression de devoir être performant-e.

---

## **Communiquer d'une manière adaptée aux publics cibles**

Les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse disposent de bonnes compétences de communication pour agir avec empathie et d'une manière adaptée à la situation. Ils opèrent de manière empathique comme médiateur-trice-s entre assistance et respect de l'autonomie des enfants et des jeunes. Ils offrent un soutien, sans forcer les choses. Une condition préalable pour cela est de se centrer sur les besoins des enfants et des jeunes, en se détachant consciemment de la pensée et de l'action découlant d'un point de vue purement adulte.

## **Utiliser des méthodes ludiques**

La prévention en matière de tabac et de nicotine recourt à des approches créatives et ludiques qui parlent aux enfants et aux jeunes et les incitent à participer activement. La prévention devient ainsi accessible, sans faire la morale, et favorise l'ouverture et la réflexion sur le sujet.

## **Tenir compte des droits et des obligations**

L'existence de règles claires – contraignantes – concernant la consommation de produits à base de tabac ou de nicotine dans et autour des structures d'ASC enfance et jeunesse donne un cadre de référence. En même temps, les droits des enfants et des jeunes sont respectés lorsque ces dernier-ère-s consomment ou sont « attrapé-e-s » en train de consommer. Les professionnel-le-s réagissent avec attention, avec une approche axée sur le milieu de vie des jeunes personnes et avec une attitude compréhensive qui pose la question du contexte et des causes.

---

# *Attitude des professionnel-le-s*

## **Partir des milieux de vie**

Les professionnel-le-s manifestent un intérêt authentique pour le milieu de vie, les expériences et le parcours des enfants et des jeunes. Cela leur permet de mieux contextualiser leur comportement en matière de produits à base de tabac ou de nicotine et de réagir en adéquation avec les besoins. La condition préalable pour cela est que les professionnel-le-s mènent une réflexion continue sur leurs propres points de vue, leurs valeurs et leurs suppositions dans le contact avec des jeunes gens.

## **Adopter une attitude d'acceptation**

L'attitude des professionnel-le-s est empreinte d'empathie, d'ouverture et de curiosité. Les leçons de morale et les remarques dévalorisantes sont évitées, même dans les situations difficiles. Avec l'attitude d'acceptation des professionnel-le-s, les enfants et les jeunes se sentent valorisé-e-s (culture de la 2e, 3e et 4e chance). Il est important de faire la distinction suivante : c'est la personne qui est acceptée, pas nécessairement son comportement.

Une attitude d'acceptation ne va pas de pair avec une normalisation de la consommation. En cas de non-respect des règles, il est nécessaire que les professionnel-le-s aient une attitude claire, cohérente et compréhensible.

## **Offrir un espace de confiance et de soutien**

Les professionnel-le-s créent un espace de confiance et exempt de jugement où les enfants et les jeunes peuvent parler ouvertement de leurs thèmes, questions et défis et tester de nouvelles alternatives et options d'action. Les professionnel-le-s vérifient régulièrement si cet espace est effectivement perçu par les enfants et les jeunes comme un espace de soutien.

Les professionnel-le-s veillent à avoir à l'esprit leurs propres limites et, le cas échéant, orientent les enfants et les jeunes vers des services spécialisés.

---

## Remettre en question la normalisation

Lorsque la consommation de produits à base de tabac ou de nicotine par des enfants et des jeunes est présentée comme normale, inoffensive ou souhaitable, les professionnel-le-s remettent en question ces représentations et abordent le sujet de manière critique. Le but est de contextualiser les perceptions et de créer un espace pour une réflexion nuancée.

## Développer une attitude commune – reconnaître différentes pratiques

Une prévention efficace en matière de tabac et de nicotine devient possible lorsque toute l'équipe d'une structure d'ASC enfance et jeunesse adopte une attitude commune. Cette dernière donne un cadre de référence professionnel et apporte de la clarté au sein de l'équipe.

Une attitude commune pourrait être par exemple le fait que le sujet de la consommation de produits à base de tabac ou de nicotine est abordé lorsque ce sont les enfants et les jeunes qui commencent à en parler. Chaque professionnel-le peut néanmoins réagir à sa manière. Une attitude commune ne signifie donc pas une action uniforme, mais laisse de la marge pour des approches différentes, adaptées à la situation et aux personnes concernées.

## Mener une réflexion sur le rôle de modèle

Les professionnel-le-s mènent une réflexion sur leur rôle de modèle en matière de consommation de produits à base de tabac ou de nicotine et agissent par conséquent de manière crédible et cohérente. Ils évitent d'envoyer aux enfants et aux jeunes des messages contradictoires. Ainsi, les professionnel-le-s qui fument agissent par exemple de manière crédible s'ils respectent l'interdiction de fumer à l'intérieur et à l'extérieur de la structure d'ASC enfance et jeunesse.

---

# *Conception des offres et conditions-cadres*

## **Effectuer un travail de prévention axé sur les groupes cibles**

La structure d'ASC enfance et jeunesse examine régulièrement si ses offres sont conçues de manière à atteindre grâce à son travail de prévention en matière de tabac et de nicotine les groupes cibles qu'elle souhaite toucher. Cela inclut par exemple : une offre gratuite et à bas seuil dans un endroit situé au centre ainsi que des messages clairs et compréhensibles.

## **Protéger les personnes qui ne consomment pas**

La structure d'ASC enfance et jeunesse propose un espace ouvert et accueillant qui convient à tou-te-s les enfants et jeunes, qu'ils consomment ou non. Les jeunes personnes qui ne consomment pas sont protégées, en particulier celles qui sont dans des situations de vulnérabilité, par exemple les jeunes enfants, les personnes enceintes ou les personnes à la santé fragile.

## **Mener une réflexion sur les règles**

Les règles qui concernent la prévention en matière de tabac et de nicotine sont conçues de telle sorte que les enfants et les jeunes qui consomment des produits à base de tabac ou de nicotine ne soient pas fondamentalement exclu-e-s des offres d'ASC enfance et jeunesse. La structure d'ASC enfance et jeunesse se penche régulièrement sur les règles existantes et examine quelles formes de prévention contextuelle sont mises en œuvre, par exemple des espaces extérieurs sans fumée ou des règles concernant la consommation dans les locaux. Ce qui a motivé ces règles est aussi examiné. Cette réflexion se fait en équipe ainsi qu'en échangeant avec les enfants et les jeunes, elle est guidée par les principes de base de l'ASC enfance et jeunesse.

---

En ce qui concerne les règles, il faut garder à l'esprit que le fait d'interdire de manière systématique de fumer dans les espaces extérieurs peut être en opposition avec le principe d'acceptation qui caractérise l'ASC enfance et jeunesse. Les espaces de l'ASC enfance et jeunesse doivent fondamentalement être aménagés sans idéologie. Normaliser la non-consommation de produits à base de tabac ou de nicotine (ou dénormaliser la consommation) peut être bénéfique, mais cela ne doit pas se faire en mettant la pression ou avec une attitude de missionnaires. Il faut également veiller à faire participer de manière valorisante les enfants et les jeunes qui consomment.

## **Ancrer le travail de prévention**

La prévention en matière de tabac et de nicotine est ancrée dans le concept de la structure d'ASC enfance et jeunesse et favorise une approche réflexive et axée sur le milieu de vie des enfants et des jeunes. Cela permet d'éviter les décisions arbitraires. Cela rend également possible une approche pratique du thème, laquelle reflète le mandat d'éducation de l'ASC enfance et jeunesse. Mener une réflexion sur les attitudes et les comportements des professionnel-le-s en matière de consommation est également important et est le fondement d'une attitude cohérente.

Le concept est élaboré en collaboration avec les enfants et les jeunes et est régulièrement réexaminé afin de pouvoir répondre aux besoins changeants. La prévention en matière de tabac et de nicotine peut s'inscrire dans un concept global de promotion de la santé.

---

# *Développement de connaissances spécialisées et de réseaux*

## **Acquérir des connaissances spécialisées**

Les professionnel-le-s disposent de connaissances fondamentales sur les processus de développement des enfants et des jeunes ainsi que sur l'émergence de comportements de dépendance. Ils s'appuient sur les connaissances scientifiques et connaissent divers produits à base de tabac ou de nicotine, les modes de consommation, les effets, les risques et les bases légales en vigueur, par exemple l'âge minimum pour l'achat et la vente de produits. Les professionnel-le-s gardent leurs connaissances à jour grâce à des formations continues régulières.

Une collaboration étroite avec les services régionaux de prévention favorise l'approfondissement des connaissances spécialisées en matière de travail de prévention. En même temps, l'exigence reste que les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse ne deviennent pas des expert-e-s en addiction ou en prévention, mais que leur travail continue à avoir une orientation généraliste, à être axé sur les réalités de vie des enfants et des jeunes et sur leurs besoins.

## **Se mettre en réseau avec les acteur-trice-s pertinent-e-s**

La structure d'ASC enfance et jeunesse travaille avec des acteur-trice-s du niveau régional ou cantonal pour avoir accès à des connaissances spécialisées. Il peut s'agir de services spécialisés dans le domaine de la prévention, de services de consultation en matière d'addictions, de l'école, du travail social en milieu scolaire, de la police ou d'associations. Ce travail de mise en réseau permet d'accompagner et d'orienter de manière plus ciblée les enfants et les jeunes, par exemple vers des services de consultation en matière d'addictions.

En même temps, les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse restent des expert-e-s de leur propre domaine d'activité. Les idées et approches externes d'expert-e-s en matière d'addictions ne sont pas simplement reprises, mais font l'objet d'une réflexion et sont traduites pour être transposées au contexte de l'ASC enfance et jeunesse.

---

## **Ancrer les projets au niveau local**

La structure d'ASC enfance et jeunesse adapte sa pratique en matière de prévention en fonction des besoins et des conditions locales. Les activités et projets de prévention en matière de tabac et de nicotine sont ancrés au niveau local et s'appuient sur des réseaux existants et des collaborations avec des acteur·trice·s pertinent·e·s.



**IFSAR Institut für Soziale Arbeit  
und Räume**

Rosenbergstrasse 59, Postfach  
9001 St. Gallen

058 257 18 50  
ifsar@ost.ch

**Association faitière suisse pour l'an-  
imation socioculturelle enfance et  
jeunesse (AFAJ)**

Pavillonweg 3  
3012 Bern

031 300 20 55  
welcome@doj.ch